



# **Crise du Covid-19**

## **Réponses de Bank Al-Maghrib**

**Abdellatif Jouahri**

**Wali de Bank Al-Maghrib**

**Commission des finances et du développement économique**  
**Chambre des Représentants**

**24 novembre 2020**

# PLAN

- **Contexte international**
- **Contexte national : évolution de la situation et réponses des autorités**
- **Réponses de BAM à la crise**
  - ✓ **Rappel du programme Intelaka**
  - ✓ **Politique monétaire**
  - ✓ **Mesures d'ordre prudentiel**
  - ✓ **Transmission de la politique monétaire et protection de la clientèle bancaire**
  - ✓ **Approvisionnement en cash**
  - ✓ **Inclusion financière & paiement mobile**
  - ✓ **Gestion des avoirs officiels de réserve et réforme du régime de change**
- **Impact de la crise sur l'économie nationale**
- **Conclusion**

# Contexte international

- Depuis le début de l'année, le monde est aux prises avec une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Jusqu'à la fin de la semaine dernière, près de 59 millions de personnes ont été infectées par le virus et environ 1,4 million en sont décédées.
- Contrairement à celle de 2008 qui a impacté en premier le secteur financier avant de se propager au secteur réel et se transformer en crise d'endettement, la crise actuelle est multifacette, d'abord sanitaire, puis économique, sociale et financière.
- Elle s'est traduite par un double choc, de demande, en raison des restrictions, et d'offre, à cause des perturbations des chaînes d'approvisionnement. En outre, jamais depuis 1870 une crise n'a affecté autant de pays à la fois.
- Devant cette situation, les autorités ont eu recours à l'instauration de restrictions sur les déplacements des populations et sur les activités économiques et sociales.
- Aujourd'hui, une recrudescence des infections est de nouveau enregistrée dans plusieurs pays, notamment en Europe et en Amérique, ce qui les a amenés à décréter une nouvelle fois un confinement de la population et un arrêt de plusieurs activités économiques et sociales.

# Contexte international : forte récession de l'économie mondiale

Dans ces conditions, l'impact économique et social de la crise s'avère d'une ampleur exceptionnelle.

- La crise devrait coûter à l'économie mondiale, selon le FMI, 11 mille milliards de dollars d'ici fin 2021 (soit l'équivalent de la production du Japon, de l'Allemagne et de la France) et 28 mille milliards de dollars à l'horizon 2025.
- Selon la BM, d'ici 2021, la crise aurait poussé 110 à 150 millions de personnes à tomber dans la pauvreté (à \$1.90 par jour), celle-ci serait ainsi en hausse pour la première fois depuis 1988.
- Plus de 1,6 milliard d'enfants dans les pays en développement ont été à l'extérieur de l'école, ce qui implique une perte de \$10 mille milliards de revenus sur leur cycle de vie (BM).
- Les transferts des migrants dans le monde reculeraient de 7,2% en 2020 et de 7,5% en 2021 (BM).
- D'après l'OIT, l'équivalent de 495 millions d'emplois à temps plein aurait été perdu uniquement au deuxième trimestre de cette année par rapport au quatrième trimestre 2019.
- Selon l'OMT, les arrivées de touristes internationaux ont baissé de 70% durant les 8 premiers mois de 2020, soit une perte de 730 milliards de dollars. La baisse serait de 60% à 80% pour l'ensemble de l'année.
- Les perspectives restent entourées d'un niveau exceptionnellement élevé d'incertitudes. Le rythme de la reprise est tributaire (i) de l'évolution de la pandémie et de la disponibilité d'une solution médicale ; (ii) du retour de la confiance des opérateurs et des ménages ; et (iii) de la durée et de l'efficacité des restrictions et des mesures visant à atténuer l'impact de cette crise.

## Contexte international : mesures budgétaires

Face à cette situation, les autorités publiques ont mis en place des mesures d'une ampleur exceptionnelle pour soutenir les populations et limiter les dommages économiques.

Ainsi, sur le plan budgétaire, les gouvernements ont mobilisé des ressources conséquentes qui ont totalisé près de 12 mille milliards de dollars, soit autour de 12% du PIB mondial, sous forme de dépenses supplémentaires, de transferts aux travailleurs et aux ménages, d'injections de capitaux et de garanties de crédit.

Ces efforts ne sont pas sans conséquences sur l'endettement public. Ce dernier, déjà élevé avant la crise, devrait connaître, selon le FMI, une hausse significative, passant de 83% du PIB en 2019 à 100% en 2021. Il devrait atteindre 126% du PIB dans les pays avancés, 65% du PIB dans les pays émergents et à revenu intermédiaire et 50% du PIB dans les pays à faible revenu.

# Contexte international : mesures mises en place par les banques centrales

Pour leur part, les banques centrales ont également mis en place des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie :

- **Dans les pays avancés**, celles disposant encore de marges sur les instruments conventionnels ont réduit leurs taux directeurs. Plusieurs ont déployé des instruments non conventionnels notamment des programmes d'achat d'actifs. Leurs bilans se sont accrus en moyenne de 10% durant les trois premiers mois suivant l'apparition de la pandémie. Ils devraient augmenter, selon les projections de la Banque des règlements internationaux, de 15% à 23% du PIB avant fin 2020.
- **Dans les pays émergents**, les banques centrales ont réduit leurs taux directeurs, fourni des liquidités supplémentaires, élargi le collatéral admissible et, pour certaines, sont intervenues sur les marchés des changes.

# Contexte international : réponses des institutions internationales

De leur côté, les institutions internationales se sont mobilisées pour soutenir leurs pays membres.

- Ainsi, le FMI a doublé l'accès à son instrument de financement d'urgence et mis en place une nouvelle ligne de liquidité à court terme. Depuis fin mars, 81 pays ont sollicité et bénéficié d'une assistance financière pour un montant total de 89 milliards de dollars. En outre, le Fonds a allégé le service de la dette pour 28 pays parmi les plus pauvres au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.
- Avec la BM, il a lancé un appel aux créanciers bilatéraux pour suspendre les règlements du service de la dette des pays les plus pauvres. Le G-20 a répondu à cet appel le 15 avril en suspendant le remboursement des prêts bilatéraux officiels jusqu'à fin 2020, une suspension prolongée le 14 octobre dernier de 6 mois.
- La BM a mobilisé pour une période de 15 mois une enveloppe totale de 160 milliards de dollars, dont plus de 50 milliards sous forme de dons et de prêts de long terme à taux concessionnels.
- La BAD a mis en place une « facilité de réponse rapide » contre le Covid-19 dotée de 10 milliards de dollars.
- La BID a également mis en place une « facilité de préparation stratégique et de réponse » de 730 millions de dollars.
- Outre l'assistance financière, plusieurs institutions ont renforcé leurs services de conseil avec en particulier la mise en ligne de plusieurs plateformes de partage d'expériences dont principalement celles développées par le IMF et l'OECD.



# Contexte national : évolution de la situation et réponse des autorités

- Au Maroc, après la détection du premier cas le 2 mars, les autorités ont réagi rapidement, procédant à la fermeture des frontières, de tous les établissements d'enseignement et de certaines activités économiques et sociales. Elles ont également suspendu le transport inter-villes de voyageurs.
- Le Gouvernement a décrété, le 22 mars, l'état d'urgence sanitaire qu'il a prolongé à plusieurs reprises dont la dernière jusqu'au 10 décembre.
- En parallèle, un confinement généralisé a été décrété à partir du 20 mars. Il a été levé progressivement dans certaines parties du territoire à partir du 10 juin et dans l'ensemble du Royaume le 25 juin. Afin de minimiser l'impact sur l'économie, quelques assouplissements ont été opérés à partir de fin mai au profit de certaines activités économiques et sociales.
- L'ensemble de ces mesures a permis de contenir la pandémie dans une certaine mesure. Mais ces dernières mois, une accélération inquiétante de la propagation du virus est observée, ce qui a amené les autorités à réinstaurer des restrictions locales sur certaines activités économiques et sociales. En outre, les frontières restent largement fermées, ce qui n'est pas sans impact sur certains secteurs.
- Jusqu'à la fin de la semaine dernière, le pays compte près de 325 mille cas et plus de 5300 décès. Il se positionne ainsi au 91<sup>ème</sup> rang mondial en termes de nombre d'infections par 100 mille habitants, sans tenir en considération le nombre des tests, et au 84<sup>ème</sup> rang en termes de décès par 100 mille habitants .



# Contexte national : réponses des autorités

- Parallèlement aux restrictions pour contenir la propagation du virus, des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises ainsi que de relance de l'économie ont été mises en place.
- La réponse des autorités a été apportée à travers trois instruments :
  - I. Création, sur instruction de Sa Majesté le Roi, d'un fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Covid-19. Ce fonds a mobilisé une enveloppe de 34,5 milliards de dirhams grâce à l'élan de solidarité des entreprises et des citoyens et une dotation budgétaire initiale de 10 milliards.
  - II. Mise en place le 11 mars d'un Comité de Veille Economique (CVE) afin de suivre les répercussions du Coronavirus et d'identifier les mesures d'accompagnement nécessaires.
  - III. Adoption en juillet dernier d'une loi de finances rectificative, avec comme axes prioritaires (i) l'accompagnement de la reprise progressive de l'économie ; (ii) la préservation de l'emploi ; et (iii) l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration.
- ✓ Dans son Discours du Trône, Sa Majesté le Roi a demandé (i) l'initiation d'un plan de relance avec l'injection de 120 milliards de DH ; (ii) la création d'un fonds d'investissement stratégique ; (iii) une refonte du secteur public avec notamment la création d'une agence en charge de la gestion des participations de l'Etat ; et (iv) la généralisation de la protection sociale sur un horizon de 5 ans.
- ✓ La mise en œuvre de ces orientations a commencé progressivement, notamment dans le cadre de la loi de finances que vous êtes actuellement en train d'examiner.

# Contexte national : rappel des mesures de soutien social et économique

Sur le plan social, les mesures mises en place ont concerné notamment :

- l'octroi d'une indemnité mensuelle de 2.000 DH et le maintien des prestations relatives à l'AMO et aux allocations familiales au profit des affiliés à la CNSS en arrêt partiel ou total du travail ;
- le versement d'indemnités allant de 800 à 1200 DH aux ménages «ramedistes» et «non ramedistes». BAM a assuré la coordination et la supervision de l'opération «Tadamon», en collaboration avec le système bancaire, les établissements de paiement et les associations de microcrédit ;
- la suspension du paiement des cotisations sociales pour les affiliés à la CNSS et la remise gracieuse des majorations de retard ;
- l'exonération, sur instruction de SM le Roi, des droits de bail pour les locataires des locaux des Habous destinés au commerce, aux métiers, aux services et à l'habitation ;
- l'exonération de l'impôt sur le revenu, de tout complément d'indemnité versé au profit des affiliés à la CNSS par leurs employeurs, dans la limite de 50% du salaire mensuel net moyen ; et
- le report de 3 à 4 mois des échéances des crédits pour les ménages connaissant des difficultés liées à la crise. Pour les ménages vulnérables, l'Etat et les banques ont pris en charge l'intégralité des intérêts intercalaires relatifs aux échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3000 DH pour les crédits à l'habitat et 1500 DH pour ceux à la consommation.

# Contexte national : rappel des mesures de soutien social et économique

**Sur le volet économique**, plusieurs mesures ont été mises en œuvre sur la période allant jusqu'au 30 juin et ont concerné :

- le report des échéances du crédit bancaire et celles de leasing au profit des entreprises impactées par la crise ;
- la mise en place de lignes de crédit additionnelles de fonctionnement aux entreprises bénéficiant de la garantie de la CCG « Damane Oxygène » à hauteur de 95%, au taux directeur de BAM majoré de 200 points de base ;
- En vue d'assouplir les délais de traitement par les banques des demandes de crédit des entreprises, le CVE, tenu en date du 8 mai, a décidé :
  - de supprimer l'exigence de justificatifs pour les demandes de crédit d'un montant inférieur à 75.000 DH ;
  - de proroger ce programme jusqu'au 31 décembre 2020 ; et
  - qu'aucune garantie additionnelle ne sera désormais exigée.
- Pour les auto-entrepreneurs, l'octroi d'un crédit à taux zéro couvrant l'équivalent de trois mois de chiffre d'affaires calculé sur la base de la dernière déclaration fiscale avec un plafond de 15.000 DH, les intérêts y afférents étant totalement pris en charge par le secteur des assurances.

# Contexte national : rappel des mesures de soutien social et économique

Dans la même lignée, d'autres mesures ont été entreprises dont principalement :

- le report, si besoin, des échéances des obligations fiscales pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions de DH ;
- la suspension jusqu'au 30 juin des contrôles fiscaux et des avis à tiers détenteur ;
- l'accélération des paiements par les établissements et les entreprises publics au profit des entreprises ayant des commandes publiques ;
- la suspension pour les entreprises du paiement des charges sociales ; et
- enfin, pour les entreprises ayant déclaré plus de 500 employés en arrêt provisoire du travail ou enregistrant une baisse de leur chiffre d'affaires entre 25% et 50%, une commission a été mise en place pour statuer sur leur éligibilité à bénéficier de ces mesures.

## Contexte national : rappel des mesures de relance économique

Au niveau de la phase de relance de l'économie, les mesures instaurées concernent notamment :

- la mise en place d'un dispositif de garantie par l'Etat du financement de la phase de relance post-crise, couvrant les entreprises publiques et privées impactées par la pandémie.
- Ainsi, de nouveaux produits de garantie pour des prêts au taux directeur de BAM majoré de 200 points de base avec un délai de remboursement pouvant aller à 7 ans avec 2 ans de différé ont été lancés :
  - « Relance TPE » pour lequel la garantie de l'Etat s'élève à 95%, couvrant les prêts aux TPE dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions de dirhams ;
  - « Damane Relance », avec une garantie de l'Etat variant entre 80% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise ;
  - « Damane Relance Promotion Immobilière », le crédit garanti par ce nouveau produit, plafonné à 50 millions de dirhams par projet, est ouvert aussi bien aux projets ayant déjà bénéficié d'un Crédit de Promotion Immobilière qu'à ceux ayant fait appel uniquement à de l'autofinancement.

# Contexte national : rappel des mesures de relance économique

## ➤ Au niveau de la **loi de finances rectificative** :

- Une mobilisation de 15 milliards de dirhams d'investissement au titre du budget général a été programmée pour favoriser la relance de l'activité économique.
- Des mesures pour encourager le recours aux entreprises et aux produits locaux dans le cadre des appels d'offres publics ont été programmées.
- Dans le même sens, et pour encourager la substitution des importations par la production locale, des révisions à la hausse des droits d'importation ont été appliquées à certains produits finis.
- Un dispositif permettant à l'État d'apporter sa garantie pour la levée par les entreprises publiques d'un emprunt dédié exclusivement au paiement de leurs créanciers parmi les TPME a été mis en place.



# Contexte national : rappel des mesures de relance économique

Pour la concrétisation des mesures de relance, ont été signés le 6 août :

## ➤ **Un pacte pour la relance économique et l'emploi :**

- L'Etat s'engage essentiellement à mobiliser les 120 milliards de dirhams annoncés dans le discours Royal.
- La CGEM s'engage notamment à préserver au moins 80% des emplois, réduire les dettes inter-entreprises, valoriser le « made in Morocco » et veiller au respect des bonnes pratiques de gouvernance.
- Le système bancaire devrait fluidifier la distribution des financements et contribuer à la redynamisation du programme Intelaka.

## ➤ **Un contrat programme 2020-2022 pour la relance du secteur touristique en phase post-Covid :**

- L'Etat s'engage en particulier jusqu'au 31 décembre à octroyer une indemnité forfaitaire de 2000 dirhams aux salariés et stagiaires du secteur déclarés à la CNSS et à prolonger la suspension du paiement des charges sociales ainsi que le délai de remboursement des découverts obtenus dans le cadre de Daman Oxygène au 31 décembre 2021.
- Le secteur privé s'engage de son côté à préserver au moins 80% de l'emploi, renforcer l'offre touristique et faire bénéficier les travailleurs non déclarés de la couverture de la CNSS.
- Un produit de garantie « Damane Relance hôtellerie » a été lancé. La garantie de l'État varie entre 80% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise.

Le 5 octobre, deux autres contrats programmes ont été signés avec les secteurs de l'évènementiel et des traiteurs, ainsi que celui des parcs d'attractions et de jeux



## Contexte national : quelques chiffres provisoires sur le bilan des mesures

- Pour ce qui est des crédits bancaires accordés avec la garantie de la CCG, leur montant global a atteint à fin octobre 2020 :

Produit	Nombre de bénéficiaires	Montant engagé (en DH)	Montant décaissé (en DH)
<b>Damane Oxygène</b> (garantie à hauteur de 95% pour les crédits de fonctionnement, au taux directeur majoré de 200 pb)	41.142 entreprises	16,5 milliards	13,7 milliards
<b>Damane Relance, TPE Relance et Damane Relance Hôtellerie</b> (garantie de 80% à 95% selon la taille de l'entreprise au taux directeur majoré de 200 pb)	25.103 entreprises	30,3 milliards	13,5 milliards
<b>Auto-entrepreneurs</b> (l'équivalent de 3 mois de CA avec un plafond de 15 KDH à hauteur de 85% au taux de 0%)	2875 auto-entrepreneurs	33,7 millions	31,2 millions

- Quant au report d'échéances bancaires :

- Pour les ménages, 471.742 demandes de report réalisées à fin septembre 2020 ;
- Pour le micro-crédit, 669.300 demandes enregistrées à fin août 2020 ; et
- Pour les entreprises, 32.248 demandes réalisées pour un montant total de 6,6 milliards, bénéficiant aux TPME à hauteur de 86% et aux GE pour 14%. Par secteur d'activité, les reports ont concerné principalement les secteurs du commerce (18%), des transports et communications (13%), des industries (12%), du BTP (8%) et des hôtels et restaurants (3%)...

# Réponse de BAM à la crise

Au niveau de Bank Al-Maghrib, plusieurs mesures ont été prises pour atténuer l'impact de la crise et favoriser la reprise. La Banque a actionné l'ensemble des instruments aussi bien conventionnels que non conventionnels, et ce dans tous ses domaines d'intervention, politique monétaire, micro-prudentiel, transmission de la politique monétaire et protection de la clientèle, macro-prudentiel, approvisionnement en cash, inclusion financière et gestion des réserves de change.

Mais avant de détailler ces actions, et au regard des nombreuses questions soulevées par certains honorables Représentants à plusieurs reprises, il serait opportun de commencer par rappeler les décisions prises dans le cadre du programme Intelaka, mis en place par BAM et le Gouvernement en collaboration avec le système bancaire, en réponse à l'appel de Sa Majesté le Roi dans son discours du 11 octobre 2019 dans l'enceinte de cette honorable institution.

Ce programme a pour objet de favoriser le financement des auto-entrepreneurs, des jeunes entrepreneurs, des TPE et des petites entreprises exportatrices. A cette fin :

- Un fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat (FAFE) doté d'une enveloppe de 6 milliards de dirhams, sur une durée de 3 ans, a été mis en place par l'Etat et le secteur bancaire à parts égales. Les ressources de ce fonds ont été renforcées de 2 milliards supplémentaires octroyés par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et dédiés au financement des activités économiques dans le monde rural.

# Rappel du programme Intelaka : objectifs et consistance

- Deux produits de garantie et un produit de financement ont été lancés dans ce cadre avec des taux préférentiels et à des conditions favorables :
  - ✓ « Damane Intelak » apporte une garantie de 80% du crédit plafonné à 1,2 million de dirhams. Le financement, qui peut être un crédit d'investissement ou de fonctionnement, est accordé à un taux fixe de 2%.
  - ✓ « Damane Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui », réservé au monde rural, apporte une garantie de 80% du crédit plafonné à 1,2 million de dirhams. Le financement est octroyé à un taux fixe de 1,75%.
  - ✓ « Start-TPE » qui consiste en un prêt d'honneur de 50 mille dirhams au maximum accordé sans intérêts ni exigences de sûretés, remboursable en une seule fois après une franchise de cinq ans maximum. Il est destiné à financer les besoins en fond de roulement liés à des crédits bancaires à moyen et long termes de 300 mille dirhams maximum, garantis par l'un des deux premiers produits.
- Pour favoriser ce programme, BAM a :
  - ✓ mis en place un dispositif de refinancement spécifique illimité à un taux bonifié de 1,25% des crédits bancaires, de fonctionnement ou d'investissement, octroyés à toutes les catégories visées par le discours de Sa Majesté ;
  - ✓ assoupli les exigences en fonds propres des banques relatives aux crédits qu'elles accordent aux TPE ; et
  - ✓ instauré un système de reporting basé sur des indicateurs détaillés déclinés en particulier au niveau régional, sectoriel, par genre....

# Rappel du programme Intelaka : réalisations au 15 novembre 2020

Le programme a été lancé en février 2020. Malgré les restrictions sur les déplacements et les activités économiques à cause de la pandémie, sa mise en œuvre s'est poursuivie, à un rythme toutefois beaucoup plus lent qu'initialement prévu. Ainsi, les résultats au 15 novembre 2020 se présentent comme suit :

- Montants des crédits accordés : 1,9 milliard DH à 9.443 bénéficiaires :
  - ✓ 86% sont des hommes et 14% des femmes ;
  - ✓ 79% des citadins et 21% des ruraux ;
  - ✓ 60% ont obtenu des financements d'un montant inférieur ou égal à 100 mille DH et 26% entre 100 mille et 300 mille DH, 6% entre 300 mille et 500 mille DH, 8% d'un montant supérieur à 500 mille DH.
- Les crédits octroyés ont bénéficié :
  - ✓ aux entrepreneurs individuels à hauteur de 47% et aux TPE pour 53% ;
  - ✓ notamment aux secteurs du commerce et distribution (25%), de l'agriculture (14%), de l'industrie (13%), des services (13%) et du tourisme (10%)...
- Nombre de créations d'entreprises : 1.689 entreprises (\*)
- Intentions de créations d'emplois : 28.004 emplois.
- Le taux de rejet des dossiers de financement Intelaka s'est établi à 19%. Les principaux motifs de rejets déclarés par les banques : niveau d'endettement élevé du promoteur; contentieux et historique défavorable auprès des confrères; viabilité, qualité et rentabilité du projet insuffisantes; manque significatif d'expertise du promoteur dans le cadre de projets qui exigent une technicité spécifique; refus des clients de justifier leur demande par des factures, devis, bons et/ou reçus; et décalage très important entre le montant demandé et la réalité du projet de l'entreprise.

Ces données suggèrent sans aucun doute une insuffisance dans l'accompagnement des porteurs de projets au niveau local dans le domaine notamment de la formation et de l'appui technique. Cet accompagnement reste essentiel pour rehausser les résultats de ce programme.

(\*) Chiffre arrêté à fin septembre 2020

## Réponses de BAM à la crise : politique monétaire

Concernant les réponses apportées par BAM depuis le début de la crise, je commencerai par la politique monétaire, où les mesures ont concerné le taux directeur, le taux de la réserve et le refinancement des banques. Ainsi BAM a :

- réduit le 17 mars son taux directeur de 25 points de base (pb) puis une deuxième fois le 16 juin de 50 pb, le ramenant ainsi à 1,5%. Il est à rappeler que ce taux était fixé à 2,25% depuis mars 2016;
- libéré intégralement le compte de réserve au profit des banques, ramenant son taux lors de la réunion du conseil de la Banque de juin à 0%, ce qui s'est traduit par une injection supplémentaire permanente de plus de 12 milliards de dirhams de liquidité.
- En prévision du creusement du besoin de liquidité des banques, BAM a assoupli ses conditions de refinancement et ce, non seulement pour les banques conventionnelles, mais également pour les banques participatives et les associations de microcrédit (AMC).

# Réponses de BAM à la crise : politique monétaire

□ Ainsi pour les banques conventionnelles :

- Elle a élargi la liste des actifs éligibles en tant que garantie aux opérations de refinancement. La liste comprend désormais, en plus des titres émis ou garantis par l'Etat et des titres de créances négociables (TCN), les titres de créances émis par les EEP ou des Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) et les effets représentatifs de créances sur l'Etat (en particulier le remboursement des crédits TVA) ou sur les EEP.
- Cette mesure a triplé le potentiel de refinancement des banques qui est passé ainsi de 150 milliards à 450 milliards de dirhams, soit près de 42% du PIB.
- Pour donner plus de visibilité aux banques et leur faciliter la gestion de la trésorerie. elle a activé l'ensemble des instruments de refinancement disponibles, en particulier ceux à durées plus longues, soit 1 mois et 3 mois, alors qu'avant la crise ces derniers portaient principalement sur les injections d'une semaine.
- Elle a assoupli les conditions de refinancement des banques dans le cadre du programme de soutien au financement des TPME mis en place en 2013 (i) en élargissant le refinancement aux crédits de fonctionnement en sus des crédits d'investissement et (ii) en augmentant sa fréquence de trimestrielle à mensuelle.



# Réponses de BAM à la crise : politique monétaire

- ❑ Pour les AMC qui ont été confrontées à un arrêt quasi-total des activités d'octroi et de recouvrement, la Banque a mis en place une ligne de refinancement des crédits rééchelonnés ainsi que des nouveaux crédits qui leur sont accordés par les banques au cours de la période allant du 2ème trimestre 2020 au dernier trimestre de 2021 :
  - ce refinancement est trimestriel pour une durée d'un an ;
  - BAM a en outre accepté de reprendre comme garantie, en plus des actifs éligibles aux opérations de politique monétaire, les effets représentatifs de créances sur les AMC.

En plus, BAM, avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sont sur le point de finaliser la mise en place d'un fonds de garantie au profit des AMC pour couvrir les crédits restructurés et additionnels accordés dans le cadre de la réponse à la crise du Covid-19. A cet effet, l'accord cadre créant ce fonds a été signé en date du 12 novembre courant par le MEFRA et la Caisse centrale de garantie.



# Réponses de BAM à la crise : politique monétaire

- ❑ De même, pour répondre aux besoins des banques participatives, une ligne de refinancement des « Wakala Bil Istitmar » conclue avec les banques conventionnelles au cours de la période allant du 2ème trimestre de 2020 au dernier trimestre de 2021 a été mise en place :
  - le refinancement est trimestriel pour une durée d'un an en contrepartie de l'application des banques bénéficiaires des « Wakala bil Istitmar » conclues avec des banques participatives et refinancées par Bank Al-Maghrib, un taux de rendement ne dépassant pas le taux directeur, net des frais de gestion à la charge de la banque participative ;
  - les banques peuvent mobiliser, en garantie du refinancement accordé par BAM, les effets représentatifs de «Wakala Bil Istitmar» conclues avec des banques participatives.

## Réponses de BAM à la crise : politique monétaire

Ces mesures ont permis de rehausser le volume des interventions de BAM sur le marché monétaire de 72 milliards de dirhams au 29 février à 105,7 milliards au 5 novembre 2020. 60% de ce volume a été sous forme de refinancements de long terme et 40% sous forme d'avances hebdomadaires. Ces dernières ont atteint un niveau record le 6 août 2020, s'établissant à 124,5 milliards de dirhams.

Il est à souligner que BAM a satisfait toutes les demandes de refinancement présentées par les banques, ce qui a permis de préserver les conditions favorables sur le marché monétaire et de maintenir le taux interbancaire aligné totalement sur le taux directeur.

# Réponses de BAM à la crise : assouplissement prudentiel

Pour permettre aux banques de ne pas restreindre l'offre de crédit, des assouplissements temporaires de la réglementation ont été opérés avec notamment :

- L'autorisation de ne pas respecter le ratio de liquidité jusqu'à fin juin 2020. A cette date, les banques sont conformes au ratio minimum de liquidité. Cette mesure est échue et sa prolongation n'aurait pas d'intérêt dans le contexte actuel et ce, au regard des niveaux de liquidité des banques qui dépassent le ratio minimum.
- Le relâchement, sur 12 mois, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant les seuils réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour celui de fonds propres de solvabilité. L'opportunité de proroger cette mesure ou d'accroître le niveau du coussin sera évaluée d'ici la fin d'année.
- L'autorisation de surseoir au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire au titre de l'arrêté de juin 2020. Ce traitement sera reconduit pour les moratoires du secteur du tourisme et des activités des traiteurs et prestataires événementiels jusqu'au 31 décembre 2020.
- L'assouplissement à titre temporaire, jusqu'à fin juin 2021, des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit.
- La suspension, pour les sociétés de crédit-bail, des dotations aux amortissements sur la période du moratoire. Cette dérogation a été prorogée pour le secteur du tourisme en vertu du contrat programme dont bénéficie ce dernier.

Face à la montée des risques, BAM a demandé aux banques de suspendre la distribution de dividendes au titre de 2019, une directive sur laquelle se sont alignées les banques.

# Réponses de BAM à la crise : transmission de la politique monétaire et protection de la clientèle bancaire

Sur un autre volet, BAM veille à la transmission de ses décisions de politique monétaire et au renforcement de la protection de la clientèle :

- Elle a exigé aux banques de :
  - ✓ fournir à la clientèle toute l'information sur la mesure de report d'échéances en termes de conditions applicables et de coût y afférent et d'assurer le conseil sur les options possibles.
  - ✓ communiquer le motif de rejet aux demandeurs de crédit. Le taux de rejet est passé de 17% en 2016 à 10% en 2019, soit le niveau le plus bas observé au cours des 5 dernières années. Par catégorie, ce taux est d'environ 2% pour les grandes entreprises, 7% pour les moyennes entreprises et 14% pour les très petites entreprises.
  - ✓ répondre aux réclamations concernant les reports d'échéances ainsi que les produits Damane Oxygène et Relance dans un délai de 72h.
- Elle œuvre pour le renforcement de la médiation bancaire à travers la redynamisation du Centre Marocain de la Médiation Bancaire, la facilitation du recours à ses services et la consécration de la gratuité de toutes ses prestations. Il est à préciser que ces décisions s'imposent à la banque pour des contentieux qui portent sur des montants en-deçà de 200 mille DH sans pour autant s'imposer au client. Ces actions ont permis la multiplication par 4 des demandes de médiation sur les 2 dernières années et une progression annuelle de 74% des dossiers traités à 2395 dossiers en octobre 2020.

# Réponses de BAM à la crise : transmission de la politique monétaire et protection de la clientèle bancaire

- En parallèle, BAM assure le traitement des réclamations qui lui sont adressées directement. Au cours des 5 dernières années, le taux de dénouement en faveur des plaignants a été de 74%.
- Elle a fixé, en 2019, les conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire. Celle-ci est devenue systématique dès le remboursement total du crédit par le client dans un délai maximum fixé à 30 jours ouvrables. Au préalable, des missions de contrôle sur place et des échanges avec les banques étaient effectués pour évaluer leur réactivité en la matière et s'enquérir de leurs pratiques en termes de délais, système d'information et organisation.
- Elle a élaboré, en coordination avec le GPBM, un projet de Code éthique qui vise à édicter les règles minimales que les banques et les sociétés de recouvrement doivent respecter et ce, en termes de transparence, de confidentialité et de protection des données à caractère personnel. Ce projet est en cours de finalisation avec le secteur bancaire.
- Elle œuvre également pour le renforcement de la concurrence bancaire, les mesures mises en place à cet égard concernent :
  - L'encadrement de la mobilité bancaire en édictant en novembre 2019 une directive visant à stimuler la concurrence bancaire et faciliter le transfert d'une banque à une autre des comptes et des opérations qui y sont adossées.
  - La mise en place d'un groupe de travail BAM/GPBM pour l'élaboration d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeurs. Son déploiement est prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

# Réponse de BAM à la crise : impact sur les taux d'intérêt et sur le crédit

- Pour s'assurer de l'application effective de ses exigences et veiller à la transmission de ses décisions, BAM a instauré plusieurs reportings réguliers (rejets des demandes de crédits, taux débiteurs, garanties exigées...) et un ensemble de réunions régulières (Wali avec les présidents des banques semestriellement et directeurs de BAM avec management des banques trimestriellement...).
- Ainsi et en particulier, le suivi trimestriel des taux débiteurs indique que ceux-ci ont connu au T3-2020 un recul de 79 pb en glissement annuel, qui reflèterait outre la baisse du taux directeur, la majoration des taux assortissant les crédits garantis accordés dans le cadre de l'application des mesures du CVE. Ce recul a profité à toutes les catégories d'entreprises mais de manière plus prononcée aux TPME (-143 pb).

	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20	T3-20	Var (en pb) T3-20/T3-19
<b>Taux débiteur moyen</b>	<b>5,09</b>	<b>4,91</b>	<b>4,87</b>	<b>4,58</b>	<b>4,30</b>	<b>-79</b>
<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>5,69</b>	<b>5,55</b>	<b>5,64</b>	<b>5,53</b>	<b>5,15</b>	<b>-54</b>
Crédits immobiliers	4,51	4,48	4,39	4,64	4,32	-19
Crédits à la consommation	6,72	6,66	6,75	7,09	6,47	-25
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>4,92</b>	<b>4,77</b>	<b>4,70</b>	<b>4,44</b>	<b>4,11</b>	<b>-81</b>
Facilités de trésorerie	4,74	4,65	4,61	4,39	3,95	-79
Crédits à l'équipement	5,20	4,58	4,49	4,19	4,37	-83
<b>Par taille d'entreprise</b>						
TPME	5,87	5,68	5,83	5,18	4,44	-143
Grandes entreprises	4,50	4,47	4,42	4,14	3,88	-62

# Réponse de BAM à la crise : impact sur les taux d'intérêt et sur le crédit

Pour ce qui est du crédit bancaire, il a connu une certaine accélération au cours des derniers mois. En particulier, les facilités de trésorerie aux entreprises non financières privées ont augmenté de 10,7% en glissement annuel à fin septembre.

En revanche, les concours aux ménages ont connu une forte décélération attribuable aux restrictions pendant la période de confinement et la baisse de leurs revenus. Toutefois, une légère amélioration est observée depuis le mois d'août.

## Evolution du crédit bancaire

	Déc.-19	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	
						variation en %	Encours (MMDH)
<b>Crédit bancaire</b>	<b>5,3</b>	<b>6,5</b>	<b>5,6</b>	<b>5,8</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>945,2</b>
<b>Crédit au secteur non financier</b>	<b>5,5</b>	<b>6,4</b>	<b>5,2</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>814,6</b>
Crédit aux entreprises privées	7,3	11,3	7,7	9,2	8,6	7,6	386,9
Facilités de trésorerie	9,7	17,6	11,3	13,0	12,7	10,7	172,6
Crédits à l'équipement	6,0	9,2	3,8	4,4	3,9	3,1	101,3
Crédit aux ménages	3,9	1,5	2,1	2,1	2,4	2,5	350,8
Crédit aux entreprises publiques	-0,8	0,1	2,7	6,0	4,8	4,0	52,4



# Conséquences de la crise sur les banques

Dans le même sens, il est à rappeler que la crise n'a pas impacté uniquement les entreprises et les ménages, mais également le système bancaire, notamment au niveau de la sinistralité et du coût du risque. En effet :

- Au terme des 9 premiers mois de 2020, les créances en souffrance ont augmenté de 9,1 milliards à 79 milliards DH. Le taux de sinistralité s'est établi ainsi à 8,4% contre 7,6% à fin 2019.
- Ce taux reste non seulement largement supérieur en comparaison avec ce qui est généralement observé dans les pays avancés - Allemagne (1,2%), Belgique (2,3%) et France (2,7%) – mais également en comparaison avec certains pays de la région - Arabie saoudite (1,7%), Koweït (1,8%), Jordanie (4,2%) et Egypte (4,9%). (Source FMI)
- De même, le suivi des échéances de crédits qui ont été reportées dans le cadre de la crise augure d'une aggravation des créances en souffrance dans les prochains mois. A fin septembre, les crédits reportés tombés en impayés ont déjà atteint 13,2 milliards de DH et ceux qui bénéficient toujours du moratoire s'élèvent à 15,1 milliards de DH.
- Les organisations internationales et les agences de notation tiennent compte de ce risque dans la notation des banques marocaines. Cela a été justement le cas le 3 novembre dernier lorsque l'agence Fitch a décidé de dégrader la notation de trois banques marocaines

# Conséquences de la crise sur les banques

- Par ailleurs, la rentabilité des banques s'est inscrite sur une tendance baissière au cours des 10 dernières années, revenant de 1,2% à 0,9%. Ainsi, les marges devraient se contracter davantage en 2020 dans un contexte de taux bas, de la production d'une partie importante des crédits à des taux préférentiels et de la hausse du coût du risque.
- A fin juin 2020, la rentabilité des actifs (ROA) s'est dégradée à 0,6% contre 0,9% en 2019 et la rentabilité des fonds propres (ROE) à 5,9% contre 9,4%.
- En comparaison internationale, les niveaux de ROA et ROE, même avant la crise, sont modérés par rapport à ceux observés dans les pays de la région : Egypte (1,4% et 19,2%), Liban (1,2% et 13,1%), Tunisie (1,1% et 12,2%) et Turquie (1,8% et 17%) ainsi que par rapport à d'autres benchmarks : Slovénie (1,4% et 11,3%), Chili (1,3% et 15,5%), République Tchèque (1,1% et 17,3%) et Suède (1% et 19,1%) (Source FMI).
- Malgré ces évolutions, le système bancaire reste résilient comme l'indique les résultats de l'exercice de macro stress tests mené par BAM en juin dernier. Bank AL-Maghrib a demandé aux banques de mener un deuxième exercice d'ici la fin de l'année en considérant l'hypothèse d'un choc plus fort.

## Réponses de BAM à la crise : BAM surveille également les implications sur la stabilité financière

- Au-delà de son impact sur le système bancaire, la crise pourrait avoir des risques sur la stabilité financière.
- Dans une démarche préventive, et dès les prémices de la crise début mars, BAM qui préside le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (BAM, AMMC, ACAPS, MEFRA) a appelé à la mise en place d'un groupe de travail en vue d'assurer un suivi hebdomadaire étroit des risques potentiels que la crise pourrait avoir sur la stabilité financière.
- Au niveau du marché boursier, une baisse importante a été enregistrée au début de la crise, avec un creux à -26% en mars pour l'indice général, -50% pour la promotion immobilière et -33% pour les banques. Cette évolution a amené l'AMMC à réduire les seuils de variation des cours pour limiter leur volatilité.
- De même, le secteur des assurances a subi en début de cette crise des pertes importantes au niveau de son chiffre d'affaires et des plus-values latentes mais qui se sont progressivement atténuées à mesure notamment du redressement du marché boursier. L'autorité de contrôle des assurances a aussi pris des mesures d'allègement prudentiel en matière notamment de provisionnement pour dépréciation des placements.

# Réponses de BAM à la crise : approvisionnement en cash

Par ailleurs, la crise a induit une hausse sans précédent de la demande de cash suite au confinement et l'opération Tadamon en plus du ramadan et de Aïd al-Adha.

Ainsi, les retraits de billets de banque au niveau de BAM ont atteint 15,6 milliards de dirhams en mars, 12 milliards en avril, 10,6 milliards en mai, 6,4 milliards en juin et près 21 milliards en juillet.

Les retraits nets observés durant ces sept premiers mois de l'année, qui totalisent 65,9 milliards de dirhams, représentent plus que trois fois et demi ceux enregistrés tout au long de l'année 2019.

Depuis, des reflux ont été enregistrés avec des montants de 10,4 milliards DH en août et de 3,4 milliards en septembre. Toutefois, le niveau de la fiduciaire à fin septembre reste supérieur de 19,5% à son niveau fin décembre dernier, contre une hausse annuelle de 6,9% en moyenne au cours des cinq dernière années.

Dans ces conditions, la Banque a :

- ✓ élaboré et mis en œuvre un plan d'approvisionnement exceptionnel pour couvrir l'ensemble des besoins sur tout le territoire, en collaboration en particulier avec le système bancaire et les associations de microcrédit ;
- ✓ élaboré un plan de continuité de l'activité du transport des fonds en collaboration avec le Ministère de l'intérieur ; et
- ✓ renforcé les capacités de production de Dar Assakah.

# Réponses de BAM à la crise : inclusion financière et paiement mobile

Un tel constat fait ressortir la préférence pour le cash et met en évidence toute l'importance de la mise en place d'une stratégie nationale d'inclusion financière.

C'est dans ce sens que BAM et le MEFRA, en collaboration avec les parties prenantes des secteurs public et privé, ont lancé en 2019 la Stratégie Nationale d'Inclusion financière et ce , après avoir réalisé des études approfondies qui ont duré plus de deux ans. Celle-ci vise à améliorer l'accès aux services financiers, notamment pour certaines catégories peu desservies. A cet égard, les données de Findex de la Banque mondiale relatives au Maroc indiquent que:

- ✓ les femmes : 17% possèdent un compte contre 41% pour les hommes ;
- ✓ les jeunes : 16% contre 33% pour les adultes ;
- ✓ les ruraux : 20% contre 37% pour les citadins ;

Cette stratégie repose sur plusieurs leviers dont notamment la Microfinance, l'Assurance Inclusive, les Offres Bancaires, l'Education Financière et surtout le Paiement Mobile.

Dans ce cadre et afin de faciliter l'accès à l'aide aux bénéficiaires de l'opération Tadamon qui, comme vous le savez, a touché plus de 5,5 millions ménages ou plus de 25 millions de citoyens, pour un montant global de 15 milliards DH, Bank Al-Maghrib a pris plusieurs mesures :

- L'édiction du cadre réglementaire régissant l'ouverture de comptes à distance pour assurer l'équivalence à la présence physique de la clientèle et la vérification de leurs documents d'identification.
- Pour les comptes jusqu'à 5000 DH, BAM a simplifié les démarches (seuls un numéro de téléphone et la CIN numérisée sont requis).

# Réponses de BAM à la crise : inclusion financière et paiement mobile

Je voudrais m'arrêter sur le paiement mobile qui, comme vous le savez, a été lancé par BAM en coopération avec l'ANRT en 2017. Les efforts fournis dans ce sens ont permis les réalisations suivantes:

- L'interopérabilité à travers le Switch Mobile (finalisée à fin 2018);
- 16 établissements de paiement ont été agréés depuis 2018 ;
- 19 offres «m-wallet» disponibles et opérationnelles sur le marché ; à la date du 15 novembre courant, 1.277.102 «m-wallets» interopérables émis et déclarés à la table de correspondance du Switch Mobile, mais le nombre d'opérations interopérées reste très limité, s'établissant à 14.007.

Ainsi, pour un véritable développement de l'écosystème de cette activité, plusieurs mesures ont été proposées dont notamment :

- l'exonération fiscale sur la totalité des paiements effectués par le mobile, pour les commerçants de proximité, pour une durée de 5 ans (adoptée par la LFR 2020) ;
- l'obligation du paiement électronique pour toutes les prestations sociales ; la mise en place d'une expérience pilote pour l'enrôlement des commerçants et des porteurs de M-wallet (une expérience basée sur le programme Tayssir est en cours de finalisation).

Dans ce contexte, il est à souligner que la finalisation prévue du registre social unifié nécessaire pour le ciblage de la population constitue un facteur positif pour le développement de l'écosystème du paiement mobile, et permettra également l'intégration des activités informelles.



# Réponse de BAM à la crise : gestion des avoirs officiels de réserve et réforme du régime de change

- Sur un autre volet relatif aux équilibres extérieurs, des efforts exceptionnels ont été fournis dans ce domaine pour renforcer les réserves de change. Les principales opérations réalisées ont porté sur :
  - Un tirage sans conditionnalité sur la ligne de précaution et de liquidités du FMI le 7 avril pour un montant équivalent à 2,15 milliards de DTS, soit autour de 3 milliards de dollars. Ce montant est déposé auprès de Bank Al-Maghrib et servira à financer les besoins éventuels de la balance des paiements et non le budget de l'Etat.
    - ✓ Il est à noter que le 1<sup>er</sup> accord au titre de la LPL a été conclu en 2012 et a été depuis renouvelé à 3 reprises. C'est une assurance contre les chocs externes que le Maroc n'avait jamais exercée jusqu'au 7 avril dernier.
  - Des emprunts bilatéraux et multilatéraux d'un montant de 21,5 milliards de dirhams au 21 octobre.
  - Emission le 24 septembre d'un emprunt obligataire sur le marché financier international d'un milliard d'euros en deux tranches égales, la première d'une maturité de 5 ans et demi et la deuxième de 10 ans.
- Ces ressources ont permis de porter les avoirs officiels de réserve (AOR) à près de 294 milliards de dirhams au 23 octobre, soit l'équivalent de près de 7 mois d'importation de biens et services.



# Réponse de BAM à la crise : gestion des avoirs officiels de réserve et réforme du régime de change

- Dans ce contexte, je voudrais rappeler la réforme du régime de change entamée en janvier 2018. Celle-ci a été amorcée par un premier élargissement de la bande de fluctuation du dirham de  $\pm 0,3\%$  à  $\pm 2,5\%$ , tout en maintenant le panier de devises inchangé (60% de l'euro et 40% du dollar américain). Elle vous a été présentée ici-même le 17 janvier 2018.
- Cette première étape a permis l'appropriation par les opérateurs économiques des nouveaux mécanismes du marché, un recours croissant aux instruments de couverture et un approfondissement notable du marché de change. En outre, le taux de change a évolué à l'intérieur de la bande de fluctuation sans intervention de la Banque depuis mars 2018.
- Cela a permis de dissiper les inquiétudes par rapport à cette réforme dans ses début, surtout en ce qui concerne ses répercussions sur le pouvoir d'achat du citoyen. Tenant compte de l'évolution des principales variables économiques déterminantes pour la réussite de celle-ci, notamment l'inflation, les équilibres macroéconomiques et la résilience du système bancaire, il a été décidé, le 9 mars 2020, le passage à une nouvelle phase. Cette dernière a été amorcée et a consisté en un élargissement de la bande de fluctuation du dirham de  $\pm 2,5\%$  à  $\pm 5\%$ , tout en maintenant de nouveau le panier de devises inchangé.
- Pour préserver les bonnes conditions de déroulement de ce chantier structurel, BAM poursuit avec les parties concernées ses efforts d'accompagnement et de sensibilisation, ainsi qu'un suivi étroit de l'évolution du marché et en particulier des conditions appliquées par les banques à leur clientèle surtout la petite.

# Impact de la crise sur l'économie nationale

- ✓ Les différentes mesures de soutien et de relance prises par les autorités ont certes permis d'atténuer l'impact négatif sur la situation économique et sociale, mais le choc reste d'une ampleur exceptionnelle.
- ✓ Les données déjà disponibles et les derniers scénarios d'évolution des agrégats macroéconomiques élaborés par BAM ainsi que certaines institutions nationales et internationales montrent une forte contraction de l'économie, une perte significative d'emplois et une détérioration des équilibres macroéconomiques.
- ✓ Malheureusement, les développements récents de la pandémie que ce soit sur le plan interne qu'externe accentuent les incertitudes quant à l'évolution future de cette situation économique et sociale.

# Impact de la crise sur l'économie nationale

## Dernières prévisions de la croissance (en %)

	BAM	HCP	MEFRA	FMI	BM	CMC
2020	-6,3	-5,8	-5,8	-7,2	-6,3	-6,2
2021	4,7	4,4	4,8	4,5	3,4	5,5

Il est à rappeler que la dernière contraction de l'économie nationale de cette ampleur remonte à 1995 où le taux de croissance a été de -5,4%.

Et comme à l'accoutumé trimestriellement, BAM est en train d'actualiser ses prévisions macroéconomiques en préparation de la réunion de son Conseil prévu le 15 décembre prochain.

# Impact de la crise sur l'économie nationale

Pour les autres principaux agrégats macroéconomiques :

- ✓ l'inflation resterait faible, devant se situer en deçà de 1% en 2020 et 2021 ;
- ✓ le chômage a connu, selon les données du HCP, une forte hausse au cours des deux derniers trimestres. Les données du troisième trimestre indiquent, en glissement annuel, une perte de 581 mille emplois et une hausse de 3,3 points du taux de chômage à 12,7% au niveau national. Ce taux est passé de 12,7% à 16,5% dans les villes et de 40% à 46,7% pour les jeunes citadins de 15 à 24 ans ;
- ✓ le déficit du compte courant se creuserait de 4,1% du PIB en 2019 à 6% en 2020, avant de reculer à 5,2% en 2021 ;
- ✓ les AOR assureraient la couverture de près de 7 mois d'importations de biens et services jusqu'à fin 2021;
- ✓ le déficit budgétaire, hors privatisation, devrait, selon BAM, s'aggraver de 4,1% du PIB en 2019 à 7,9% cette année, avant de commencer à s'améliorer en 2021 pour se stabiliser à 6,5% du PIB, selon le projet de la loi de finances ;
- ✓ l'endettement du Trésor devrait augmenter de 65% du PIB en 2019 à 76,1% avant de s'alléger légèrement à 75,9% en 2021.

# Conclusion

- Contrairement à la crise économique et financière de 2008, la crise actuelle est multifacette et a concerné la quasi-totalité des pays dans le monde.
- A court terme, ses impacts économiques et sociaux sont d'une ampleur exceptionnelle et la reprise serait lente globalement et s'étendrait sur plusieurs années pour certains secteurs. Celle-ci reste tributaire de l'évolution de la pandémie et des délais nécessaires pour la disponibilité à grande échelle d'une solution médicale.
- A plus long terme, ses implications restent incertaines et porteuses de mutations et de changements de paradigmes dont certains étaient déjà en œuvre avant la crise (révolution digitale, montée du protectionnisme, remise en cause du multilatéralisme, creusement des inégalités sociales et territoriales, changement climatique...).
- Au Maroc, comme dans les autres économies, la crise a affecté la croissance, le marché de l'emploi et la vie sociale, mais les mesures mises en place pour contenir la propagation du virus, soutenir la population et l'économie et pour favoriser la relance ont contribué à atténuer cet impact.
- Toutefois, nous sommes appelés à tirer tous les enseignements de cette crise pour apporter une réponse aux vulnérabilités qu'elle a mises en exergue (déficit du système sanitaire, vulnérabilité économique d'une large frange de la population, poids de l'informel, fragilité du tissu industriel, prépondérance de l'utilisation du cash...), mais également pour faire face à ses implications de long terme.

# Conclusion

- Certainement de tels constats seraient pris en considération par la Commission spéciale sur le modèle de développement dans la formulation de ses recommandations et de sa nouvelle vision de développement.
- Dans tous les cas, il y a besoin d'accélérer les nombreux chantiers en cours et de lancer les réformes structurelles nécessaires pour renforcer la résilience économique et sociale de notre pays afin de confronter les défis et aux chocs futurs. Il s'agirait :
  - De la valorisation du capital humain à travers l'investissement dans les systèmes d'éducation et de santé, l'élargissement de la protection sociale et le renforcement des filets sociaux ;
  - De l'amélioration de la compétitivité des entreprises marocaine face à une concurrence de plus en plus agressive de manière à accélérer la croissance tout en renforçant son caractère inclusif, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales, y compris de genre, et en offrant plus d'opportunités d'emploi à notre jeunesse ;
  - Du rehaussement du niveau de la gouvernance, notamment par davantage d'efficacité dans la fonction publique, la généralisation de la pratique de reddition de compte, la lutte contre la corruption et le renforcement de l'impartialité et l'efficience du système judiciaire au service des intérêts du citoyen et pour l'amélioration du climat des affaires;



# Conclusion

- Du rétablissement des équilibres macroéconomiques et leur préservation, nécessaires pour assurer la soutenabilité de la croissance, ce qui implique une rationalisation et une priorisation des dépenses ainsi qu'une optimisation des recettes ;
- Du renforcement de la résilience au changement climatique dont les conséquences sont déjà manifestes au niveau mondial et national ; et
- De l'exploitation des opportunités qu'offrent la révolution numérique à travers l'élaboration d'une stratégie digitale globale, qui permet également de faire face aux défis qu'elle pose comme celui de la cybersécurité.

Pour conclure, l'essentiel est que toutes les composantes, gouvernement, parlement, institutions publiques, secteur privé, société civile... soient conscientes de ces changements et des enjeux qu'ils posent pour agir toutes ensemble avec détermination et cohésion en vue de renforcer la confiance, la cohésion sociale et le vivre ensemble, prérequis nécessaires pour l'émergence de notre pays.



**Merci pour votre attention**